



Est une modification de mon contrat ?

Par **efix**, le **22/01/2013 à 20:42**

Bonjour
Je m'appelle Francois Xavier j'ai 32 ans
Je suis commercial dans un grand quotidien régional en tant que chef de publicite
J'ai eu un accident de voiture (accident du travail) avec le véhicule de l'entreprise en septembre
Il s'en est suivi un Arret de trois mois puisque j'ai repris le 18 decembre
Depuis
Mon secteur géographique a été modifie sans m'avertir pour faire simple ils ont profité de mon absence pour apporter des modifications
Eux parle de modification de conditions de travail car ils expliquent que ce n est pas une mutation ... sauf que ce nouveau secteur est a une heure de route de l'ancien J'ai une clause de mobilite qui indique que je dois etre averti en cas de mutation mais comme je me disais eux explique que ce n'est pas une mutation
Autre chose ma voiture de fonction et ma carte essence ne m'ont pas été réattribué ce qui implique que j'ai du trouver un véhicule par mes propres moyens et investir (controle technique , pneu neige) et que je dois avancer l'ensemble des frais carburants péages parking
Voila je reste à votre disposition pour des precisions mais je compte sur votre aide que puis je faire
D avance merci

Par **pat76**, le **24/01/2013 à 18:52**

Bonjour
Vous avez eu une visite médicale de reprise auprès de la médecine du travail?

Par **DSO**, le **24/01/2013 à 20:58**

Bonsoir,
Le fait de vous supprimer votre voiture de fonction, si elle était prévue au contrat de travail est une modification de contrat.
Cordialement,
DSO